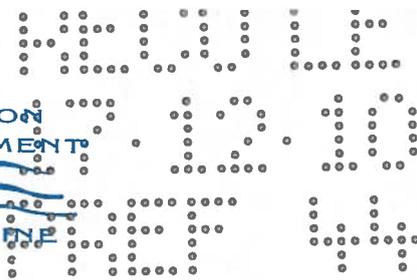




INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Vendredi 10 Décembre 2010  
A 15 h 00- à LA ROCHE BERNARD

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Vendredi 10 Décembre 2010 à 15 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

*Absents Excusés :*

- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique

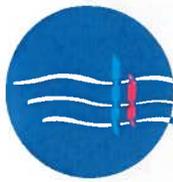
**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur Départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...





INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

REUNION  
N° 12 10  
PREF 4

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Vendredi 10 Décembre 2010

A 15 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

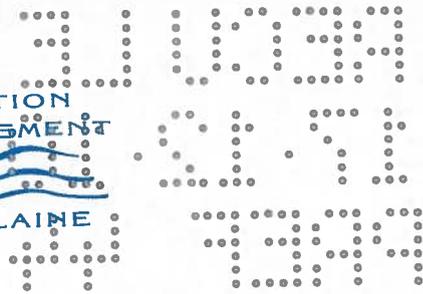
### I- ACTIONS

#### 8 – Pérennisation du poste de Chargé de Mission « Réduction de la Vulnérabilité »

Le Conseil d'Administration de l'IAV a décidé en 2004 de créer un poste de chargé de mission « réduction de la vulnérabilité aux inondations » dans le cadre du 1<sup>er</sup> Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Vilaine. Le profil de poste était centré d'une part, sur les actions de réduction de la vulnérabilité aux entreprises, d'autre part, sur l'aide et l'appui à l'information préventive (connaissance des enjeux situés en zone inondable, aide à la gestion de crise à l'échelon local, mise en place d'actions visant à développer la conscience du risque...).

La mission a officiellement démarré en janvier 2005, sous la forme d'un contrat de 3 ans, renouvelé pour trois ans en janvier 2008. Le contrat arrivera donc à échéance en janvier 2011. En 6 ans, de nombreuses actions ont été menées à bien et ont permis de développer une véritable expertise dans les domaines visés par le profil de poste. Les aspects les plus marquants sont rappelés ci-après :

- Nous disposons aujourd'hui d'une connaissance approfondie des activités, industries, commerces... situés en zone inondable, démarche complétée par la suite par la mise en place d'une base de données de l'ensemble des enjeux (voir par ailleurs). De nombreuses réunions de sensibilisation auprès des entreprises ont été organisées et une dizaine de diagnostics ont été finalisés. Il faut néanmoins noter que cette démarche se heurte à un manque de volonté de la part des entreprises elles-mêmes (un diagnostic n'est réellement efficace que si l'entreprise participe activement à sa réalisation, et la plupart ne considèrent pas la problématique inondation comme une priorité) et à un problème de financement (les actions de réduction de la vulnérabilité peuvent avoir un coût non négligeable pour l'entreprise, hors elles ne font l'objet d'aucune aide incitative de la part des collectivités comme de l'Etat).
- L'appui aux communes dans l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde est un domaine dans lequel l'action et l'expertise de l'IAV sont désormais reconnus. Des PCS ont été finalisés ou sont en voie de l'être (avec l'aide de l'IAV) sur les communes de Saint Nicolas de Redon, Guichen, Cesson, la démarche est bien avancée sur trois communes du bassin du Meu dont Montfort sur Meu, mais aussi Guipry/Messac, Redon, Rieux, Saint Martin sur Oust, Saint Marie, de nouvelles démarches ont été entamées récemment sur Malestroit, Bruz, Chartres de Bretagne, Pont Péan... Au total, près d'une vingtaine de communes parmi les plus exposées du bassin devraient avoir finalisé un PCS d'ici fin 2011.



- Une base de données complète des enjeux situés en zone inondable a été élaborée, intégrant les enjeux industriels (entreprises, commerces, artisanat) mais aussi l'habitat, les réseaux routiers, les équipements publics... Cette base de donnée couvre aujourd'hui la plupart des 145 communes faisant l'objet d'un PPRI approuvé sur le bassin. Disponible au format numérique sous notre Système d'information géographique, elle constitue un véritable outil d'aide à la décision pour l'élaboration de politiques publiques de prévention des inondations.
- Plus de 100 repères de crue ont été installés en 2009 sur la Vilaine entre Rennes et Redon, et contribuent à maintenir vivante la mémoire du risque inondation sur le bassin. En 2011, cette démarche sera étendue au bassin de l'Oust (68 repères seront installés entre Redon et Josselin). Nous prévoyons en 2012 d'installer une cinquantaine de nouveaux repères sur l'Oust, ainsi qu'une quarantaine sur le bassin de la Vilaine amont.

Il nous semble essentiel de poursuivre, valoriser et développer la démarche entreprise, à travers une pérennisation du poste de chargé de mission vulnérabilité, dont les missions pourraient être étendues. Les actions en cours méritent d'être poursuivies, et de nouveaux axes de travail ont été identifiés :

- Poursuite des efforts sur la réduction de vulnérabilité des entreprises et extension de la démarche à l'habitat. Les collectivités du bassin sont en demande d'une expertise, d'un appui technique et d'un relais auprès des services de l'Etat et des financeurs, que l'IAV, de par son statut d'EPTB doit être en mesure de leur apporter ;
- Poursuite de l'aide à l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde. Si une vingtaine de PCS sont en cours ou finalisés sur le bassin, rappelons que les 145 communes couvertes par un PPRI sont dans l'obligation d'en élaborer un, or elles sont souvent en demande d'un appui technique pour les guider dans la démarche. L'expertise acquise par l'IAV dans ce domaine constitue une solide base de travail pour étendre la démarche à l'ensemble du bassin ;
- Maintien d'une culture, voire d'une conscience du risque. Ce domaine reste un point essentiel d'une politique globale de prévention des inondations notamment lors des périodes « sèches ». La démarche de pose de repères de crues doit ainsi être poursuivie sur tout le bassin ;
- Mise à jour et développement de la base de données « enjeux » pour disposer en permanence d'un outil d'aide à la décision fiable et actualisé. Notamment, le travail sur les réseaux (routiers, électriques, télécom, assainissement..) mérite d'être approfondi ;



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

REUILLE  
10 10  
11 11

- Développement d'une réflexion globale sur les analyses coûts/bénéfices des projets de prévention des inondations. Il s'agit aujourd'hui d'une demande systématique des services de l'Etat préalablement à l'instruction de tout nouveau projet. L'IAV, de par statut d'EPTB et sa vision « bassin », nous semble constituer la structure adéquate pour développer une expertise dans ce domaine.

Toutes ces démarches forment un ensemble cohérent et justifient largement à notre sens la pérennisation de l'emploi de chargé de mission actuel.

Nous proposons donc au Conseil d'Administration de l'IAV de pérenniser le poste de chargé de mission « réduction de la vulnérabilité » sur les mêmes bases que le poste actuel, et de l'étendre à l'ensemble des missions citées supra, pour disposer (et mettre à disposition des collectivités du bassin) d'une expertise globale, permanente et qualifiée dans le domaine de la prévention des inondations, qui viendra compléter l'expertise hydraulique déjà existante au sein de l'Institution.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Décide la création de cet emploi permanent de chargé de mission dans les conditions suivantes :**

CHARGE DE MISSION REDUCTION DE LA VULNERABILITE	
Nature des fonctions	Voir propositions ci-dessus
Niveau de recrutement	Catégorie A Ingénieur Territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade.
Date de recrutement	24 janvier 2011

- Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Y. MAHE

